



Cas de l'arbitre défaillant

Défaillance d'un des 2 arbitres désignés en binôme

L'arbitre restant officie seul

Défaillance du ou des 2 arbitres désignés

- a) un binôme officiel neutre ou un arbitre officiel neutre
- b) binôme officiel ou arbitre officiel de l'un des Clubs.
Si plusieurs remplaçants se présentent, c'est ceux ou celui qui a le grade le plus élevé qui officie. En cas d'égalité d'échelon = tirage au sort.
- c) défaut de tout arbitre officiel, chaque équipe désigne un joueur en vue d'arbitrer.
Le tirage au sort décide de celui qui fera fonction (Supprimer leur noms de joueurs)
L'autre ne joue pas.

Attention: Le non respect du règlement dans cette situation peut entraîner, en cas de réclamation, le match perdu par les deux équipes.

Cas de l'arbitre défaillant

Si parmi les joueurs ou joueuses des équipes en présence et inscrits sur la feuille de match, se trouvent un ou plusieurs arbitres, leur concours peut être sollicité = revenir au cas b)

Ils peuvent refuser de quitter leur statut de joueur = appliquer le cas c)

Le remplacement est à prévoir 1/4 d'heure avant l'heure officielle pour que le match puisse commencer à cette heure